

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 15 AOÛT 2016 À 19H30**, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Terrebonne.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1001-267 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre) ;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1004-1-020 – modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin de permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égouts est en vigueur ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Donné à Terrebonne, ce 12^e jour du mois d'août 2016.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
15 AOÛT 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le lundi 15 août 2016 à 19 h 30 à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Clermont Lévesque, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Marc Campagna	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le maire, Jean-Marc Robitaille, Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Claude Lamarche, Monsieur le conseiller Michel Morin et Monsieur Luc Papillon, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 359-08-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 360-08-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire suppléant, Monsieur Clermont Lévesque, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement mentionné ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1001-267 - modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre) ;
- projet de règlement numéro 1004-1-020 – modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin de permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égouts est en vigueur.

RÉSOLUTION NO : 361-08-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
15 AOUT 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 15 août 2016, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur Marc Campagna, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Paul Asselin	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe
Frédéric Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le maire, Jean-Marc Robitaille, Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Claude Lamarche, Monsieur le conseiller Michel Morin et Monsieur Luc Papillon, directeur général.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 6 et 20 juillet 2016.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juillet 2016 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2016 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de juillet 2016 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juillet 2016.

- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **141-1** (modifiant le règlement numéro 141 décrétant des travaux de surdimensionnement d'une conduite d'égout pluvial dans la rue Gérard-Leduc pour permettre l'évacuation des eaux pluviales dans le secteur de la rue Camus, et ce, afin d'inclure des terrains qui bénéficient des travaux prévus à ce règlement), **666** (décrétant des travaux de réfection d'une conduite d'égout pluvial située sur le cours d'eau de la Petite Coulée et traversant la rue Saint-Denis et des travaux d'aménagement d'une zone tampon sur l'avenue du Lac, entre des usages industriel et résidentiel, et prévoyant un emprunt au montant de 373 475 \$) et **668** (décrétant des travaux de construction de trottoirs, d'une piste cyclable, d'ajout d'éclairage routier, d'installation d'un nouveau feu de circulation sur le chemin Gascon et prévoyant un emprunt au montant de 2 932 000 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 362-08-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 363-08-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (362-08-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (363-08-2016);
 - 2.1 Nomination d'un membre du conseil pour présider la séance (364-08-2016).
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 11 juillet 2016 (365-08-2016);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Avis de motion – règlement (#663) décrétant des travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'égout dans diverses rues et dans le cadre du programme TECQ III (366-08-2016);
- 4.2 Avis de motion – règlement (#664) décrétant des travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc dans diverses rues et dans le cadre du programme TECQ III (367-08-2016);

- 4.3 Adoption du règlement numéro 667 sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires (368-08-2016);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 669 déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de l'article 573.1.0.13 et suivants de la Loi sur les cités et villes (369-08-2016);
- 4.5 Adoption du projet de règlement 505-2 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 pour prohiber les annonces lors d'activités de financement (370-08-2016);
- 4.6 Avis de motion – règlement (#505-2) modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 (371-08-2016) ;
- 4.7 Adoption du projet de règlement 557-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne afin de tenir compte du projet de loi 83 pour prohiber l'annonce de projets lors d'activités de financement (372-08-2016);
- 4.8 Avis de motion – règlement (#557-1) modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne afin de tenir compte du projet de loi 83 (373-08-2016);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 27 013 000 (374-08-2016) \$;

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagements paysagers sur la rue de Rousset (375-08-2016);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux de remplacement de pavage sur le boulevard Laurier et rues diverses TECQ III (376-08-2016);
- 6.3 Adoption de soumission – services professionnels – contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais – divers travaux (377-08-2016);
- 6.4 Adoption de soumission – travaux de couche d'usure sur la rue de la Sœur-Marie-Rose entre la montée des Pionniers et la rue de la Chesnaye (378-08-2016);
- 6.5 Modification de la grille d'évaluation – honoraires professionnels d'avant projet (379-08-2016);

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (380-08-2016) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (381-08-2016);

- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-265 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier (382-08-2016);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre) (383-08-2016);
- 7.5 Adoption du règlement numéro 1004-1-020 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 – permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égouts est en vigueur (384-08-2016);
- 7.6 Retrait de la résolution 312-06-2016 relative au projet de requalification d'un ensemble immobilier mixte sur la rue Chapleau, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre, et dans le cadre d'un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (385-08-2016);
- 7.7 Acceptation de la promesse d'achat du lot 5 852 570 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Viau (parc industriel) et autorisation de signature de l'acte de transfert de propriété (386-08-2016);
- 7.8 Acceptation de la promesse d'achat du lot 5 590 556 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Viau (parc industriel) et autorisation de signature de l'acte de transfert de propriété (387-08-2016);
- 7.9 Avis de motion – règlement (#665) constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne (388-08-2016);
- 7.10 Avis de motion – règlement (#225-3-1) modifiant le règlement numéro 225-3, afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'égout pluvial dans le secteur d'URBANOVA (389-08-2016);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (390-08-2016);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-07 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. – abolition du poste de technicien supplémentaire et temporaire à l'identité judiciaire – nomination sur un poste régulier (391-08-2016);
- 9.2 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2016-04-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 – abolition et création de postes – bibliothèque de La Plaine – Direction du loisir et vie communautaire (392-08-2016);
- 9.3 Suspension disciplinaire sans solde – dossier BLA-25072016-CA – Direction du loisir et vie communautaire (393-08-2016);

- 9.4 Réorganisation – structure – Direction de l’urbanisme durable (394-08-2016);
- 9.5 Logiciel paie et ressources humaines – contrat de soutien technique – autorisation de signature (395-08-2016);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Proclamation de la semaine nationale de la prévention des incendies 2016 (396-08-2016);

11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Adoption de soumission – travaux de remplacement du pavage sur le chemin Saint-Charles et la rue Jacques (397-08-2016);

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra dans la salle Leclerc du centre Guérin, 6900, rue Guérin, Terrebonne, le lundi 12 septembre 2016, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (398-08-2016)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 364-08-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Monsieur Marc Campagna pour présider la présente séance.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 365-08-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire tenues le 11 juillet 2016 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 366-08-2016

Le conseiller Frédéric Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 663) décrétant des travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'égout dans les rues d'Autray, de Bourg-Royal, Blondin, du Curé-Comtois, Ephraïm-Raymond, place Eymard, John-F.-Kennedy, Louis-H.-Desjardins, Moody, Ouimet, Paul VI, Piché, Pierre-Laporte, Saint-Michel, Saint-Sacrement, montée Masson, ruelle des Anges, boulevard de Hauteville et servitudes des Seigneurs et Saint-Louis (TECQ III) et prévoyant un emprunt au montant de 1 430 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 367-08-2016

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 664) décrétant des travaux de réhabilitation et le remplacement des conduites d'aqueduc dans les rues de Beurivage, Bissonnette, des Carouges, Chantal, du Curé-Bélanger, de La Chesnaye, Henri, John F.-Kennedy, Léo-Delorme, Léveillé, Louise, Ludovic-Laurier, Nationale, Philippe-Chartrand, Richard-Venne, Rochon, Saguenay, Saint-Michel, Saint-Pierre, Sarrazin, Ubald-Chartrand, Venne, chemin Saint-Charles et dans les boulevards des Seigneurs et Terrebonne (TECQ III) et prévoyant un emprunt au montant de 3 657 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 368-08-2016

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement sur la délégation de pouvoirs pour l'imposition de mesures administratives et disciplinaires, soit adopté sous le numéro 667.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 369-08-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de l'article 573.1.0.13 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, soit adopté sous le numéro 669.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 370-08-2016

PROPOSÉ ET PRÉSENTÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 505-2 modifiant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Terrebonne afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 pour y ajouter la mention suivante :

«Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6.1 ».

QUE ce projet de code d'éthique soit publié conformément à la Loi et qu'il soit adopté à la séance ordinaire du 12 septembre 2016 qui aura lieu à la salle Leclerc du Centre Guérin, 6900, rue Guérin, Terrebonne (secteur La Plaine), à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 371-08-2016

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 505-2) modifiant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Terrebonne, à une séance subséquente ordinaire, afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 pour y ajouter la mention suivante :

«Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6.1» .

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 372-08-2016

PROPOSÉ ET PRÉSENTÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 557-1 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 pour y ajouter la mention suivante :

«ARTICLE 5.7 : Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.»

QUE ce projet de règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne soit publié conformément à la Loi et qu'il soit adopté à la séance ordinaire du 12 septembre 2016 qui aura lieu à la salle Leclerc du Centre Guérin, 6900, rue Guérin, Terrebonne (secteur La Plaine), à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 373-08-2016

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 557-1) modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Terrebonne, à une séance subséquente ordinaire, afin de donner suite à l'adoption du projet de loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 pour y ajouter la mention suivante :

«ARTICLE 5.7 : Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.»

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 374-08-2016

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 12 juillet 2016, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 27 013 000\$ à Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 375-08-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagements paysagers sur la rue de Rousset (SA16-3012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal *La Revue* le 1^{er} juin 2016 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2016 à 11 h 27, à savoir :

Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	272 771,81\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	280 393,04\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	285 692,64\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	316 389,64\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	322 363,74\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 29 juin 2016 par Mme Annie Lépine, ingénieure et chargée de projet de la firme CIMA+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 juin 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 336 488,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 août 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-971-REC du comité exécutif du 20 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 28 juin 2016, pour des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagements paysagers sur la rue de Rousset, le tout pour un montant de 237 244,45\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 602.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0331 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 376-08-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de remplacement de pavage sur le boulevard Laurier et rues diverses (TECQ III) (SA16-3015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 août 2016 à 11 h 03, à savoir :

Uniroc Construction inc.	2 858 721,03\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	2 963 845,45\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	2 990 613,12\$ t.t.c.
Sintra inc. – région Lanaudière-Laurentides	3 137 327,77\$ t.t.c.
Construction Anor (1992)	3 603 501,90\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	3 673 966,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Uniroc Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 2 août 2016 par M. Félix Pronovost, ing. Jr, de la firme Comeau experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 3 août 2016 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 804 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 août 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Uniroc Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 août 2016 et le 15 août 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1015-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **UNIROC CONSTRUCTION INC.**, datée du 2 août 2016, pour les travaux de remplacement de pavage sur le boulevard Laurier et rues diverses (TECQ III), le tout pour un montant de 2 486 384,89\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 599.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0381 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 377-08-2016

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque d'essais pour divers travaux (SA16-3018) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 22 juin 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Solmatech inc.	4,82	293 032,13\$ t.t.c.
Groupe ABS inc.	4,34	339 122,50\$ t.t.c.
Englobe Corp.	4,06	356 321,44\$ t.t.c.
Les Services exp inc.	4,00	350 678,17\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 569 852,74\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 août 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Solmatech inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1016-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **SOLMATECH INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux – banque d'essais pour divers travaux, pour un montant de 254 865,95\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 599, 602, 539, 635, 531-1, 642, 648, 569, 656, 329-1 et 357, conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de certains des règlements, et à être pris à même l'excédent de fonctionnement affecté eau potable (honoraires poste surpresseur) ainsi qu'aux protocoles d'entente à signer.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0377 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 378-08-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de couche d'usure sur la rue de la Sœur-Marie-Rose, entre la montée des Pionniers et la rue De La Chesnaye (SA16-3019) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 août 2016 à 11 h 06, à savoir :

Constructions Anor (1992) inc.	117 628,91\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	143 787,74\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	149 818,17\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	152 439,60\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	158 954,78\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	166 666,61\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	169 329,49\$ t.t.c.
Pavage Multipro inc.	177 221,32\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Constructions Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 3 août 2016 par Mme Stéphanie Croteau-Gauthier, ingénieure et chargée de projet, transport et infrastructures municipales, de la firme Stantec experts-conseils ltée ;

ATTENDU également le rapport daté du 3 août 2016 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 225 351\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 7 août 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Constructions Anor (1992) inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 août 2016 et le 15 août 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1017-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTIONS ANOR (1992) INC.**, datée du 2 août 2016, pour les travaux de couche d'usure sur la rue de la Sœur-Marie-Rose, entre la montée des Pionniers et la rue De La Chesnaye, le tout pour un montant de 102 308,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 635.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0380 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 379-08-2016

ATTENDU QUE la principale modification du règlement 649 consiste à permettre à la Ville de Terrebonne de mandater les professionnels à préparer les plans, devis, la surveillance et l'estimation préliminaire des coûts des travaux municipaux en vue de la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Ville va mandater les professionnels mais que les frais devront être assumés par le promoteur;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-1024-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE la grille d'évaluation relative à la confection des plans et devis et de la surveillance des travaux de génie civil, à l'hydrologie, à la géotechnique et à l'étude faunique et floristique dans le cadre des travaux de la phase II du promoteur Alta Vista soit établie selon les critères suivants :

	<u>Points</u>
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Qualification et expérience de l'ingénieur civil (chargé de projet)	30
3. Qualification et expérience de l'ingénieur hydrologue	20
4. Qualification et expérience de la firme	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>15</u>
Sous-total de la pondération technique	100

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 380-08-2016

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2016;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 20 juillet 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. D16-1350 / 3530, rue Diane / Normand St-Pierre / lots 2 919 887, 3 249 629, 3 249 630 et 5 088 385

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le maintien d'un « bachelor » aménagé dans un bungalow existant :

- la réduction, pour le logement principal, de la superficie minimale de plancher totale à 98 mètres carrés alors que l'article 378 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie minimale de 160 mètres carrés;
- l'augmentation, pour le logement de type « bachelor », du pourcentage de la superficie de plancher totale du sous-sol à 84% alors que l'article 379 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 60%.

2. D16-1321 / 1059, boulevard des Entreprises / Diffusion Jean-Pierre Grenier inc. / lot 2 921 299

QUE le conseil municipal autorise, pour un projet de subdivision, la réduction de la largeur minimale du lot industriel 5 901 692 projeté à 31,30 mètres alors que la charte de lotissement – Annexe « A » (lot desservi) du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit une largeur minimale de 45 mètres.

3. D16-1408 / 3395, rue Paul / Eric Dubois / lot 2 920 106

QUE le conseil municipal autorise, pour le bâtiment accessoire (garage isolé) projeté, une superficie de 85 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés.

4. D16-1127 / 2180, rue Georges-Delfosse / Olivier Lavoie / lot 3 358 503

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le projet d'agrandissement, la réduction de la marge latérale minimale à 0,95 mètre alors que la grille des usages et normes 8261-45 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 2 mètres.

5. D16-1316 / 801, avenue Pierre-Dansereau / Construction GDI / lot 5 101 605

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'ériger un bâtiment mixte (résidentiel/commercial) :

- la réduction des dimensions des cases de stationnement intérieures et extérieures à une dimension de 2,5 mètres de largeur par 5 mètres de profondeur contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 1001, article 270, qui exige des cases d'une dimension minimale de 2,75 X 5,5 mètres et 3 X 5,5 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 1001, article 224, qui prévoit une aire d'isolement minimale de 2 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour de 2 terrasses saisonnières à 0 mètre contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 1001, article 192, qui prévoit une aire d'isolement minimale de 1 mètre;
- l'augmentation du nombre d'entrées charretières à 3 entrées alors que le règlement de zonage numéro 1001, article 277, prévoit un maximum de 2 entrées;
- un espace de conteneurs à déchets en cour latérale alors que le tableau A, point 14 du règlement de zonage numéro 1001, prévoit que les conteneurs à déchets soient autorisés en cour arrière uniquement.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 381-08-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 7 juillet 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 33:

1. **D16-1247** **Projet de rénovation résidentielle**
290, 8^{ème} avenue / lot 2 920 907
Jean-François Allard

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Zytco, le tout identifié "Annexe # D16-1247".

2. **D16-1141** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2587, rue de l'Azalée / lot 4 247 543
9318-9587 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié "Annexe # D16-1141".

3. **D16-1143** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2635, rue de l'Azalée / lot 4 247 551
9318-9587 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié "Annexe # D16-1143".

4. **D16-1420** **Projet de rénovation industrielle**
3100, rue des Bâisseurs / lot 3 440 460
Groupe Montoni Division Construction

QUE le conseil municipal autorise la rénovation industrielle selon le plan réalisé par Brian Elsdén Burrows architecte, le tout identifié "Annexe # D16-1420".

5. **D16-1329** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1330, rue Belcourt / lots 2 916 199 et 3 382 777
Jonathan Ferland

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Plans-Design et le plan d'implantation réalisé par M. Stéphan Roy, le tout identifié "Annexe # D16-1329".

6. **D16-1373** **Projet d'installation d'une clôture résidentielle**
558, rue Blondin / lot 2 915 621
Élizabeth Léger

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Élisabeth Léger, le tout identifié " Annexe # D16-1373 ".

7. **D16-1181 Projet d'affichage « Dépanneur Voisin »
2775, avenue Claude-Léveillé / lot 3 148 886
Enseignes Transworld Cie**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Dépanneur Voisin " selon le plan réalisé par Enseignes Transworld Cie, le tout identifié " Annexe # D16-1181 ".

8. **D16-1090 Projet d'agrandissement résidentiel
6080, rue de l'Écot / lot 1 892 278
Jean Trépanier**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jean Trépanier, le tout identifié "Annexe # D16-1090 ".

9. **D16-1470 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1911, rue de l'Élan / lot 3 174 333
Construction Mario Rainville**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par IDesign et le plan d'implantation réalisé par Labre et Associés, le tout identifié " Annexe # D16-1470".

10. **D16-0926 Projet de construction d'un garage attaché
1800, rue de l'Émeraude / lot 3 417 865
Nicole Guillemette Pilon**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Mario Aubin, le tout identifié "Annexe # D16-0926".

11. **D16-1305 Projet de construction d'un immeuble
industriel
1059, boulevard des Entreprises / lot
2 921 299
Malex Dev. inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble industriel selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Moshen Bishai, architecte, et Mme Mélanie Coulombe et le plan d'implantation réalisé par M. Jacques Blain, le tout identifié " Annexe # D16-1305 ", et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un dépôt de garantie financière soit déposé :
 - A. Pour la construction du bâtiment : un montant de 100 000 \$;
 - B. Pour l'aménagement paysager : un montant de 5 000 \$.

- 12. D16-1326 Projet d'agrandissement industriel
3205, boulevard des Entreprises / lots
2 400 686, 2 400 679, 2 400 687 et 2 400 678
Fiducie Familiale Luigi Salvatore**

QUE le conseil municipal autorise la rénovation industrielle selon le plan réalisé par M. Clément Bastien, architecte, le tout identifié "Annexe # D16-1326".

- 13. D16-1388 Projet d'affichage « ALPHA TSI »
449, rue Fernand-Poitras, suite 101 / lots
5 088 410, 5 088 411, 5 088 412, 5 088 413,
5 088 414, 5 088 415, 5 088 416, 5 088 417 et
5 088 418
Enseignes Barbo**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "ALPHA TSI " selon le plan réalisé par Enseignes Barbo, le tout identifié " Annexe # D16-1388 ".

- 14. D16-1210 Projet de construction d'un garage détaché
467, rue Gagnon / lot 2 439 021
Frédéric St-Amour**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Cabanons Mirabel, le tout identifié "Annexe # D16-1210 ".

- 15. D16-0833 Projet de rénovation commerciale
1595, chemin Gascon / lot 2 442 667
Sylvain Villemaire**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale et d'affichage selon le plan réalisé par Bergeron Thouin & associés, le tout identifié " Annexe # D16-0833 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'option A : brique existante peinte de couleur grise soit retenue ;
2. Qu'il soit recommandé au requérant de retirer l'enseigne détachée « Michelin ».
3. Que le demandeur dépose une garantie financière remboursable :
 - a) Pour les travaux de rénovation du bâtiment au montant de 3 000\$;
 - b) Pour les travaux d'aménagements paysagers au montant de 1 000\$.

- 16. D16-1199 Projet de rénovation commerciale
1700, chemin Gascon / lot 2 438 539
Antoine Pacitto**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par M. Pierre Leclerc, le tout identifié " Annexe # D16-1199 ".

- 17. D15-2249 Projet d'affichage « Coin du hot-dog, Mario pizza »
1941, chemin Gascon / lot 3 264 433
118682 Canada Itée**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Coin du hot-dog, Mario pizza" selon le plan réalisé par M. Mario Poupart, le tout identifié " Annexe # D15-2249 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que les 2 enseignes installées sur le toit du bâtiment identifié « Coin du Hot-Dog » et « Mario Pizza » soient retirées car elles sont non-conformes aux dispositions du règlement de zonage numéro 1001.

- 18. D16-1325 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2251, avenue du Lac / lot 5 797 557
Jonathan Bussières**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par M. Gaétan Dallaire et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-1325", le tout conditionnellement à ce que :

- de nouveaux plans soient déposés et validés par la Direction de l'urbanisme durable concernant le prolongement de l'avant-toit (avec un empiètement maximal de 2 mètres en cour avant).

- 19. D15-2329 Projet d'affichage « IGA Express, Shell, Belle Province
7261, boulevard Laurier / lot 5 902 481
Quanta Architecture**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour les commerces " Shell ", " IGA Express " et " Belle Province " selon les plans réalisés par Enseignes Transworld et Zone enseignes, le tout identifié " Annexe # D15-2329 ".

- 20. D16-1520 Projet de modification résidentielle multifamiliale – Urbanova
975, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 097 642
9136-0933 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée (13 logements) selon les plans, élévations, le plan d'implantation, la planche des matériaux et la grille d'empreinte écologique réalisés par M. Christian Zarka, architecte, le tout identifié " Annexe # D16-1520 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 75 000 \$ pour le bâtiment et de 15 000 \$ pour l'aménagement paysager, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux ;

2. Que le plan de gestion des eaux pluviales soit ajusté avant l'émission du permis de construction;
3. Que le plan d'aménagement paysager soit ajusté avant l'émission du permis de construction;
4. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

21. D16-0628 **Projet de modification résidentielle multifamiliale – Urbanova
1100, rue Marie-Gérin-Lajoie / lots 5 186 200 à 5 186 204
Constructions Robert inc.**

QUE le conseil municipal autorise la modification d'un projet de construction d'habitations multifamiliales de 5 unités de logements chacune dont une (1) isolée et quatre (4) jumelées, avec garage, telles que représentées aux documents soumis par Mohsen Bishai, architecte, identifiés " Annexe # D16-0628", et ce, aux conditions suivantes:

1. Que le demandeur s'engage à déposer des garanties financières remboursables de 35 000 \$ pour chacun des bâtiments ainsi qu'un montant de 12 500\$ pour les aménagements paysagers, et ce, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux.
2. Au dépôt et à la validation d'une démonstration ajustée relativement à la topographie du site et à la gestion des eaux pluviales (articles 306.6 et 306.9 du règlement sur les PIIA #1005) avant l'émission du permis de construction.

22. D16-1180 **Projet d'affichage « Dépanneur Voisin »
1255, montée Masson / lots 2 916 922 et 2 916 893
Enseignes Transworld Cie**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Dépanneur Voisin " selon le plan réalisé par Enseignes Transworld Cie, le tout identifié " Annexe # D16-1180 ".

23. D16-1307 **Projet d'affichage « Rogers »
1270, boulevard Moody / lot 2 438 630
International Néon**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Rogers " selon le plan réalisé par International Néon, le tout identifié " Annexe # D16-1307 ".

24. D16-1343 **Projet de modification résidentielle multifamiliale – Projet Urbanova
859 – 871, avenue Pierre-Dansereau / lot 5 101 604
Habitations Nord-Est inc.**

QUE le conseil municipal autorise la modification du bâtiment de type A de la phase 5 pour le type D et du bâtiment de type A2 de la phase 6 pour le type D2, telle que représentée au plan réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié "Annexe # D16-1343 " ou de maintenir la proposition initiale déjà validée par la résolution # 292-06-2014.

- 25. D16-1439 Projet d'aménagement extérieur résidentiel
1042, rue de la Pinère / lots 2 916 424 et
2 916 528
Angelo Guzzo**

QUE le conseil municipal autorise le projet résidentiel d'aménagement et de stabilisation d'un talus selon le plan réalisé par Le Groupe Solroc, le tout identifié " Annexe # D16-1439 ".

- 26. D16-1479 Projet d'affichage « Clinique dentaire Ali
Ranginkar »
3115, boulevard de la Pinière / lot 5 375 992
Ali Reza Ranginkar**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Édifice de la Pinière " selon le plan réalisé par Enseigne Landreville, le tout identifié " Annexe # D16-1479 ".

- 27. D16-1261 Projet de construction d'habitations
unifamiliales jumelées
587, rue Populaire / lots 4 993 072 et
4 993 073
Gestion Nevco**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un modèle d'habitation unifamiliale jumelée, avec garage, soit le modèle A, sur les lots 4 993 072 et 4 993 073, selon le plan projet d'implantation réalisé par Le Groupe XYZ Civitas, les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Planiplan, le tout identifié "Annexe # D16-1261 ", et ce, à la condition suivante :

- au dépôt et à la validation d'une démonstration relativement à la topographie du site et de la gestion des eaux pluviales avant l'émission du permis de construction.

- 28. D16-0995 Projet d'affichage « Boni Soir »
7400, rue Rodrigue / lot 1 890 326
Enseignes Transworld Cie**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Boni Soir" selon le plan réalisé par Enseignes Transworld Cie, le tout identifié " Annexe # D16-0995".

- 29. D16-1468 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
41, rue de Rousset / lot 4 924 353
Habitation Voyer Domaine des
Ambassadeurs inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et le plan d'implantation réalisés par Les Créations N. Perron inc, le tout identifié " Annexe # D16-1468 ".

- 30. D16-1309 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
rue du Safran / lot 1 888 919
Marc Gougeon**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par M. André Chalifoux et le plan d'implantation réalisé par Labre et associés, le tout identifié "Annexe # D16-1309 ".

- 31. D16-1384 Projet d'agrandissement commercial
« Centre médical Saint-Charles
1740, chemin Saint-Charles / lot 2 914 074
Corporation Immobilière Domicil**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement commercial selon le plan réalisé par M. Serge Falardeau, le tout identifié "Annexe # D16-1384 ".

- 32. D16-1126 Projet d'agrandissement résidentiel
2180, rue Georges-Delfosse / lot 3 358 503
Olivier Lavoie**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Conception Y.L, le tout identifié "Annexe # D16-1126 ", et ce, à la condition suivante :

- 1- Que la demande de dérogation mineure D16-1127 soit approuvée.

- 33. D16-1528 Projet de construction d'un immeuble résidentiel / commercial
801, avenue Pierre-Dansereau / lot 5 101 605
Construction GDI**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation résidentielle et commerciale selon le plan réalisé par Atelier Bouré Therrien Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-1528 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
- A : Pour la construction de l'immeuble, au montant de 50 000 \$ pour la phase 1 et de 50 000 \$ pour la phase 2 ;
 - B. Pour l'ensemble des aménagements paysagers, au montant de 50 000\$;

2. Que les niveaux finis soient respectés tels qu'identifiés sur le plan de nivellement préparé par M. G. Saulnier, ing., daté de juin 2013; Justificatif : À l'échelle du projet Urbanova, il est établi pour cible que les niveaux de terrain soient préservés à leur état naturel ;
3. Que les plans finaux soient déposés relativement à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction ;
4. Qu'une démonstration de l'ingénieur soit produite relativement à la viabilité des descentes de stationnement au sous-sol en égard aux pourcentages de pente ;
5. Que la demande de dérogation mineure D16-1316 soit approuvée ;
6. Que les travaux d'aménagement paysager prévus en cour avant soient coordonnés avec le plan d'aménagement paysager de l'emprise de la voie publique de l'avenue Pierre-Dansereau qui est en cours de planification avec la Direction de l'entretien du territoire et la Direction du génie et des projets spéciaux ;
7. Que l'aire de stationnement située au centre du projet soit dissimulée de la voie publique par la plantation d'un écran de végétaux ;
8. Qu'advenant le cas où la phase 2 du projet ne soit pas commencée dans un délai de 18 mois, qu'un aménagement végétal soit réalisé sur le résiduel du terrain dégarni ;
9. Que la portion temporairement visible de la façade latérale gauche de la phase 1 soit recouverte d'un matériau de revêtement métallique ou d'un enduit d'acrylique ;
10. Que l'enseigne temporaire proposée sur la façade latérale gauche de la phase 1 soit conforme aux dispositions du règlement de zonage #1001 ;
11. Que tous les équipements mécaniques extérieurs soient dissimulés pour ne pas être visibles de la voie publique ;
12. Que la disposition et la dimension (capacité) des conteneurs à matières résiduelles soient coordonnées avec la Direction de l'entretien du territoire.

En vertu des articles 287 à 292 du règlement de zonage #1001 relatifs à l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement, de maintenir à 213 cases l'offre de stationnement définitive (aux termes de l'achèvement de la phase 2), alors que le règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 225 cases (ratio de 1,5 case par logement + superficie commerciale).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 382-08-2016

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les services de location d'équipement comme usage commercial complémentaire dans la zone 8669-88 située sur le boulevard Laurier, secteur La Plaine, soit adopté sous le numéro 1001-265.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 383-08-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-267 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser de nouveaux usages et de modifier des dispositions particulières dans la zone 9461-145 (rue Saint-Pierre).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 384-08-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin de permettre l'émission des permis de construction dès qu'un règlement d'emprunt décrétant les travaux d'aqueduc et d'égout est en vigueur, soit adopté sous le numéro 1004-1-020.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 385-08-2016

ATTENDU l'adoption du second projet de résolution dans le cadre du projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les 133 et 145, rue Chapleau, et le 590, rue St-Pierre, résolution numéro 312-06-2016 ;

ATTENDU la réception de requêtes relatives aux dispositions de cette résolution par les personnes habiles à voter de plusieurs zones demandant la tenue d'un registre;

ATTENDU QUE le 5 juillet 2016 se tenait la période d'enregistrement des personnes habiles à voter et que le projet prévu à ladite résolution n'a pas été accepté par les personnes habiles à voter ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil peut retirer ladite résolution tant que l'avis de scrutin référendaire n'est pas publié ;

ATTENDU QU'il est opportun de retirer la résolution numéro 312-06-2016 - 1008 – PPCMOI, rues Chapleau et Saint-Pierre ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

DE retirer, en raison de la volonté exprimée par les citoyens concernés en faveur du rejet du projet tel que présenté, la résolution numéro 312-06-2016 dans le cadre du projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les 133 et 145, rue Chapleau, et le 590, rue St-Pierre, et qu'un avis à cet effet soit publié conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 386-08-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2016-976-REC du comité exécutif du 20 juillet 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat du lot 5 852 570 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Viau, présentée par la société à être formée (M. Bernard Anctil), datée du 20 mai 2016.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot numéro 5 852 570 du cadastre du Québec, d'une superficie de 22 290,4 m² (246 713,13 pi²), au prix de 32,29\$/m² (3\$ pi²), à une société à être formée (M. Bernard Anctil). Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE Me Gilbert Landry, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

QU'un montant maximal de 20 000\$ soit remboursé à l'acheteur pour le branchement aux infrastructures souterraines du lot numéro 5 852 570 du cadastre du Québec, et ce, sous réserve de présentation de pièces justificatives.

QUE le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 387-08-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2016-977-REC du comité exécutif du 20 juillet 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse d'achat du lot 5 590 556 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Viau, présentée par la société à être formée (M. Martin Desmarais), datée du 22 juin 2016.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne du lot numéro 5 590 556 du cadastre du Québec, d'une superficie de 18 585,3 m² (200 057 pi²), au prix de 32,28\$/m² (3\$ pi²), à une société à être formée (M. Martin Desmarais). Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

QUE Me Hélène Périgny, notaire, soit et est mandatée pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

QUE le produit de la vente soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 585.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 388-08-2016

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 665) constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 389-08-2016

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 225-3-1) modifiant le règlement numéro 225-3, afin d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'égout pluvial dans le secteur d'URBANOVA.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 390-08-2016

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 8 août 2016 au 7 août 2017, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Gala du Griffon d'Or	A1
Club d'aviron Terrebonne - GPAT	B1
Club de judo de Terrebonne	B1
Organisation du hockey mineur féminin de Lanaudière	B1
Comité de loisirs George VI	B3
Les magiciens de la pétanque des Moulins	B4
Association de parents d'enfant trisomique - 21 Lanaudière	D1
Dysphasie Lanaudière	D1
Service régional d'interprétariat de Lanaudière	D1
Albatros 14 Lanaudière	D4
Calacs La Chrysalide	D4
Décor adonné	D4

Les petits frères de Terrebonne	D4
Société Alzheimer de Lanaudière	D4
Travail de rue le trajet	D4
Uniatox	D4
Vaisseau d'or des Moulins	D4
Action populaire des Moulins	F3
Association d'artisans de Terrebonne	G1
Club d'ornithologie de la région des Moulins	G1
Ensemble vocal music-o-choeur	G1
Les voix des Moulins	G1
Tourisme des Moulins	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 391-08-2016

PROPOSÉ PAR: Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR: Paul Asselin

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2016-07 à intervenir avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'abolition du poste de technicien supplémentaire et temporaire à l'identité judiciaire.

QUE monsieur Brian Ford soit et est nommé au poste régulier de technicien à l'identité judiciaire en remplacement de monsieur Pierre Poisson, et ce, à compter de la date de signature de l'entente mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 392-08-2016

PROPOSÉ PAR: Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR: Marie-Josée Beaupré

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2016-04-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'abolition et création de poste à la bibliothèque de La Plaine, à savoir :

- 1) Abolition du poste de préposé aux services techniques à temps partiel ;
- 2) Création du poste de préposé aux prêts à temps partiel de vingt-deux (22) heures par semaine.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 393-08-2016

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-25072016-CA, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2016-999-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction du loisir et vie communautaire dans le dossier numéro BLA-25072016-CA.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 394-08-2016

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable a procédé à certains changements au niveau de sa structure organisationnelle en 2014 ;

ATTENDU QUE le développement rapide de la ville entraîne d'importants défis et, afin d'être en mesure de remplir adéquatement sa mission, il est devenu primordial d'ajouter de nouvelles ressources et d'effectuer certaines modifications à la structure considérant plusieurs nouveaux défis en matière de planification et de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable propose un nouveau mode d'organisation, à savoir :

- l'abolition du poste d'adjoint au directeur, planification urbaine ;
- la création du poste de chef de service, planification urbaine et réglementation ;
- la création du poste de chef de service, permis, inspections et requêtes ;
- le poste de chef-inspecteur, permis, inspections et requêtes sera modifié pour devenir inspecteur-chef, permis, inspections et requêtes ;
- le poste d'adjoint au directeur, réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux sera modifié pour devenir conseiller principal, recherche et innovation ;
- le poste de conseiller, patrimoine et unités de paysage sera renommé conseiller en urbanisme.

ATTENDU la recommandation CE-2016-1002-REC du comité exécutif du 10 août 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme durable dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- l'abolition du poste d'« adjoint au directeur, planification urbaine » ;
- la création des postes de :
« chef de service, planification urbaine et réglementation » et « chef de service, permis, inspections et requêtes »
- la modification des titres :
« chef-inspecteur, permis, inspections et requêtes » pour « inspecteur-chef, permis, inspections et requêtes » ;
« adjoint au directeur, réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux » pour « conseiller principal, recherche et innovation » ;
« conseiller, patrimoine et unités de paysage » pour « conseiller en urbanisme ».

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 395-08-2016

ATTENDU QUE le contrat de soutien technique joint à la présente vise à obtenir le support et le soutien technique pour le logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines ainsi que les mises à jour et les corrections apportées par le producteur du logiciel ;

ATTENDU QUE seul le producteur du logiciel peut offrir ce service, car il est propriétaire et créateur des logiciels (codes sources) et peut donc en assumer le service ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 mai 2016 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} juin 2016 recommandant la signature d'un contrat d'une durée de trois ans au tarif, pour chacune des années, du montant de l'année 2016 et à cet effet il est opportun d'accepter l'offre de la société COBA, LOGICIELS DE GESTION INC. ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre déposée par la firme COBA, LOGICIELS DE GESTION INC. pour le soutien et le support technique du logiciel de gestion de la paie et des ressources humaines ainsi que les mises à jour et les corrections apportées par le producteur du logiciel, le tout pour un montant de 40 000\$ (taxes en sus) pour l'année 2016. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0251 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec la société COBA, LOGICIELS DE GESTION INC. le contrat, pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018, bénéficiant du même montant pour les trois (3) années, pour un montant total de 120 000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 396-08-2016

ATTENDU QUE la campagne annuelle de la prévention des incendies se tiendra du 9 au 16 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique propose le thème « Sitôt averti, sitôt sorti ! » ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-958-REC du comité exécutif du 20 juillet 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne proclame la semaine nationale de la prévention des incendies 2016 du 9 au 16 octobre 2016 sous le thème « Sitôt averti, sitôt sorti ! ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 397-08-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de remplacement du pavage sur le chemin Saint-Charles et la rue Jacques (TECQ III) (SA16-3016) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 août 2016, à savoir :

Pavages Multipro inc.	3 284 479,01\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	3 355 681,05\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	3 531 020,22\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	3 728 657,65\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	4 197 513,05\$ t.t.c.
Nasco inc.	4 372 341,73\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavages Multipro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 9 août 2016 par M. Félix Pronovost, ing. jr. de la firme Comeau experts-conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 10 août 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 3 958 473,98\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 15 août 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Multipro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 août 2016 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE MULTIPRO INC.**, datée du 9 août 2016, pour des travaux de remplacement du pavage sur le chemin Saint-Charles et la rue Jacques (TECQ III), le tout pour un montant de 2 856 689,72\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 599.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0391 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 398-08-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire suppléant

Greffier
